

Amundi Money Market Fund - Short Term (GBP) - DPV

SYNTHESE
MENSUELLE
DE GESTION

30/09/2016

MONÉTAIRE ■

Données clés

Valeur Liquidative (VL) : 1 014,380354 (GBP)
Date de VL et d'actif géré : 22/09/2016
Actif géré : 613,20 (millions GBP)
Code ISIN : LU0804147907
Code Bloomberg : AMGBDPV LX
Code Reuters : -
Code SEDOL : -
Indice de référence :
100% UK SONIA (STERLING OVERNIGHT
INTERBANK AVERAGE RATE) CAPITALISED

Objectif d'investissement

Noté AAAm par S&P, AAAMmf par Fitch et référencé par l'IMMFA, ce compartiment offre aux investisseurs une liquidité quotidienne et un risque limité visant à surperformer le UK SONIA capitalisé diminué des frais applicables à chacune des parts. L'équipe de gestion privilégie avant tout la prise de risque limitée et cherche le meilleur compromis entre performance et le risque du portefeuille.

Profil de risque et de rendement (SRRI)

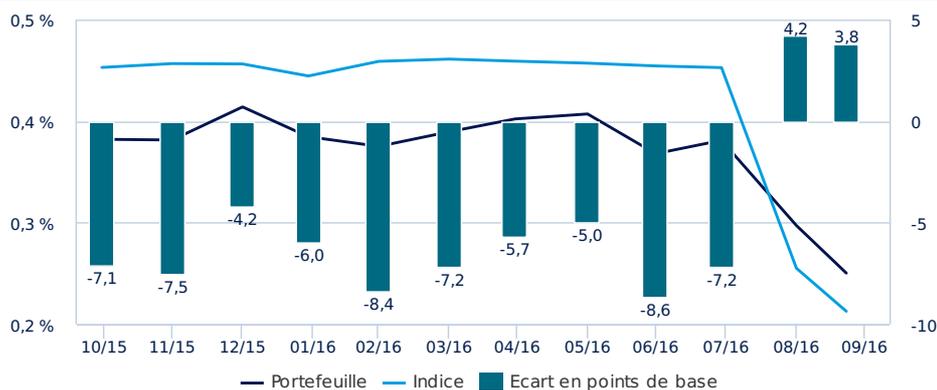


1 A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible

7 A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

Le SRRI correspond au profil de risque et de rendement présent dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DIC). La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ». Il n'est pas garanti et pourra évoluer dans le temps.

Performances



Performances glissantes *

Depuis le	Depuis le 31/12/2015	1 mois 31/08/2016	3 mois 30/06/2016	1 an 30/09/2015	3 ans 30/09/2013	5 ans -	Depuis le 16/07/2012
Portefeuille	0,37%	0,25%	0,32%	0,37%	0,34%	-	0,34%
Indice	0,42%	0,22%	0,32%	0,42%	0,43%	-	0,43%
Ecart	-0,05%	0,04%	0%	-0,05%	-0,09%	-	-0,09%

Performances calendaires (1) *

	2015	2014	2013	2012	2011
Portefeuille	0,37%	0,31%	0,31%	-	-
Indice	0,46%	0,43%	0,43%	-	-

* Les performances sont calculées dans la devise de référence, sur des données historiques. Les performances affichées sont nettes de frais de gestion. (1) Les performances calendaires couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances sont annualisées sur une base de 365 jours (exprimées à l'arrondi supérieur). Les performances ne sont pas constantes dans le temps et ne préjugent pas des performances et des rendements futurs. La valeur des investissements peut varier à la hausse ou à la baisse selon l'évolution des marchés.

WAM et WAL (en jours)

	WAM	WAL
30/09/2016	59	84
31/08/2016	52	65
29/07/2016	54	74
30/06/2016	47	69
31/05/2016	49	71
29/04/2016	47	89
31/03/2016	42	73
29/02/2016	36	70
29/01/2016	35	91
31/12/2015	25	84
30/11/2015	38	94
30/10/2015	39	77

WAL (Weighted Average Life) : Durée de vie moyenne pondérée (DVMP) exprimée en nombre de jours
WAM (Weighted Average Maturity) : Maturité moyenne pondérée (MMP) exprimée en nombre de jours

Volatilité

	1 an	3 ans	5 ans
Volatilité du portefeuille	0,01%	0,01%	-
Volatilité de l'indice	0,01%	0,01%	-

La volatilité est un indicateur statistique qui mesure l'amplitude des variations d'un actif autour de sa moyenne. Exemple : des variations de +/- 1,5% par jour sur les marchés correspondent à une volatilité de 25% par an.

Indicateurs

	Portefeuille
Sensibilité	0,16
Note moyenne	A+
Nombre de lignes	52
Nombre d'émetteurs	32

La sensibilité (en points) représente le changement en pourcentage du prix pour une évolution de 1% du taux de référence



Patrick Simeon
Responsable de la gestion Monétaire



Benoit Palliez
Gérant de portefeuille

Commentaire de gestion

Politique monétaire :

La Banque d'Angleterre a maintenu sa politique monétaire inchangé.

Le choc économique, attendu après le vote en faveur du Brexit, n'a pour le moment pas eu lieu. Plusieurs indicateurs ont même semblé bénéficier de la faiblesse de la Livre, que ce soient les indices PMI, le taux de chômage et les exportations.

En revanche, des signes de dégradation commencent à apparaître : la progression des salaires restent très faibles, le marché de l'immobilier ralentit et l'investissement est à son plus bas niveau depuis 2010. Quant à l'inflation importée, elle pourrait peser sur le pouvoir d'achat des ménages. Les incertitudes liées à la sortie de la Grande-Bretagne de l'Union Européenne restent fortes et devraient pénaliser la croissance.

Bien qu'elle semble satisfaite par l'impact des mesures prises en août, la banque d'Angleterre pourrait à nouveau baisser ses taux en novembre.

Politique de gestion :

Liquidité

La liquidité instantanée est assurée par des opérations de dépôts à terme, CD au jour le jour, tom next et semaine. La liquidité jour s'élève à 18,27% (dont 4,67% de UK Tbilis) et la liquidité semaine à 24,05% (dont 2,8% SSA inférieur à 3 mois). La part des investissements à moins de 3 mois s'élève à 68,79%.

Risque de taux

La courbe des swaps est restée relativement stable (3 mois à 0,19% et 1 an à 0,14%)

Durée de vie moyenne et rating moyen

La durée de vie moyenne pondérée (DVMP) de ce portefeuille s'affiche à 84 jours.

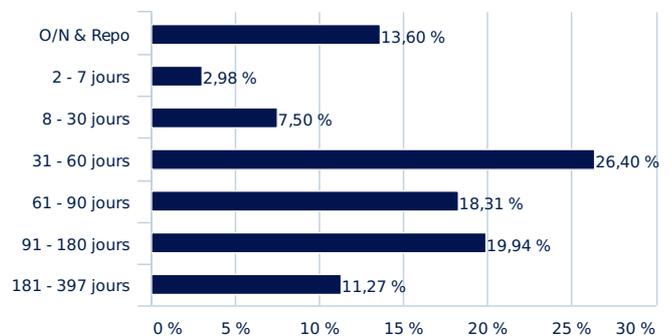
Le rating long terme moyen de ce portefeuille affiche un bon niveau de A+. La part des émetteurs A-1+ représente plus de la moitié du portefeuille. La Sicav bénéficie de la notation AAAm octroyée par Standard and Pooors. Par ailleurs le compartiment bénéficie de la meilleure notation accordée à un OPCVM monétaire par Fitch : AAA-mm.

Composition du portefeuille

Principales lignes

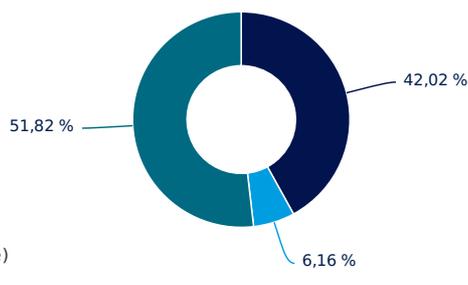
	Portefeuille	Maturité
UNITED KINGDOM	4,67%	31/10/2016
BNP PARIBAS	3,73%	09/06/2017
ABN AMRO BANK NV	3,73%	08/12/2016
LLOYDS BANK PLC	3,17%	08/03/2017
JAPAN	2,85%	12/12/2016
MITSUBISHI CORP FIN PLC	2,80%	08/11/2016
OP CORPORATE BANK PLC	2,80%	19/10/2016
ANZ BANKING GRP LTD	2,80%	02/03/2017
COMMONWEALTH BK AUST	2,79%	13/03/2017
DNB BANK ASA	2,78%	30/06/2017

Répartition par maturités



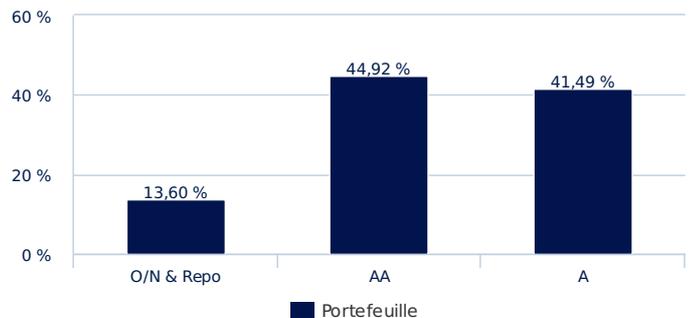
O/N & Repo : liquidités placées au jour le jour

Répartition par notations court terme



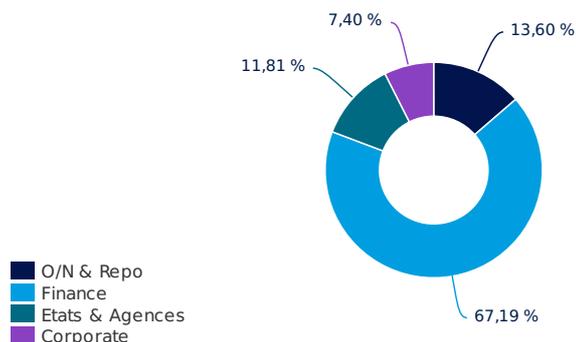
Rating de l'agence de notation de crédit Standard & Poor's

Répartition par notations long terme

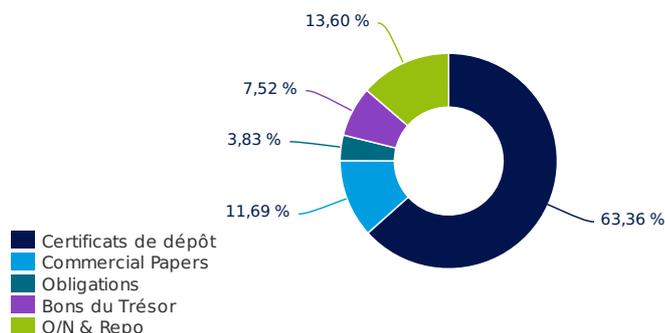


Rating médian calculé des trois agences de notation de crédit: Fitch, Moody's et Standard & Poor's

Répartition du portefeuille - Secteurs



Répartition du portefeuille - Types d'instruments



Matrice Pays / Secteurs / Maturités

	0-1 mois	1-3 mois	3-6 mois	6-12 mois	Total
Zone Euro	5,60%	15,11%	8,75%	5,98%	35,43%
Finlande	2,80%	-	-	-	2,80%
Finance	2,80%	-	-	-	2,80%
France	0%	5,60%	5,03%	5,98%	16,60%
Finance	0%	5,60%	5,03%	5,98%	16,60%
Allemagne	2,24%	2,80%	1,49%	-	6,53%
Finance	-	2,24%	-	-	2,24%
Etats & Agences	2,24%	0,56%	1,49%	-	4,29%
Pays-Bas	0,56%	6,72%	2,23%	-	9,50%
Finance	-	6,72%	2,23%	-	8,94%
Corporate	0,56%	-	-	-	0,56%
Reste du monde	4,88%	29,60%	11,19%	5,30%	50,97%
Australie	-	-	6,52%	-	6,52%
Finance	-	-	6,52%	-	6,52%
Canada	-	2,79%	-	0,93%	3,72%
Finance	-	2,79%	-	0,93%	3,72%
Japon	1,86%	5,65%	1,49%	-	9,00%
Finance	1,86%	1,49%	1,49%	-	4,85%
Etats & Agences	-	2,85%	-	-	2,85%
Corporate	-	1,30%	-	-	1,30%
Nouvelle-Zélande	-	0,37%	-	-	0,37%
Finance	-	0,37%	-	-	0,37%
Norvège	-	-	-	2,78%	2,78%
Finance	-	-	-	2,78%	2,78%
Suède	-	9,68%	-	1,59%	11,27%
Finance	-	9,68%	-	1,59%	11,27%
Royaume-Uni	1,12%	7,47%	3,17%	-	11,76%
Finance	1,12%	2,80%	3,17%	-	7,09%
Etats & Agences	-	4,67%	-	-	4,67%
Etats-Unis	1,90%	3,64%	-	-	5,54%
Corporate	1,90%	3,64%	-	-	5,54%
O/N & repo	13,60%	-	-	-	13,60%

Matrice Notations long terme / Maturités

	AA	AA-	A+	A	O/N & Repo	Total
0-4 mois	8,77%	23,75%	13,29%	16,26%	13,60%	75,68%
4-12 mois	1,86%	10,53%	9,69%	2,24%	-	24,32%
Total	10,63%	34,28%	22,98%	18,50%	13,60%	100%

Caractéristiques principales

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Dépositaire	CACEIS BANK LUXEMBOURG
Date de création de la classe	16/07/2012
Devise de référence de la classe	GBP
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU0804147907
Code Bloomberg	AMGBDPV LX
Souscription minimum: 1ère / suivantes	1000000 GBP / 1 millième part(s)/action(s)
Périodicité de calcul de la VL	Quotidienne
Limite de réception des ordres	Ordres reçus chaque jour J avant 14:00
Frais d'entrée (maximum)	0%
Frais de gestion directs annuels maximum	0,18% TTC
Frais de gestion indirects annuels maximum	-
Commission de surperformance	Non
Commission de surperformance (% par an)	-
Frais de sortie (maximum)	0%
Frais courants	0,20% (prélevés) - 15/02/2016
Durée minimum d'investissement recommandée	1 Jour
Historique de l'indice de référence	16/07/2012: 100.00% UK SONIA (STERLING OVERNIGHT INTERBANK AVERAGE RATE) CAPITALISED
Norme européenne	OPCVM
Cours connu/inconnu	Cours connu
Date de valeur rachat	J
Date de valeur souscription	J

Avertissement

Ce document est fourni à titre d'information seulement et il ne constitue en aucun cas une recommandation, une sollicitation ou une offre, un conseil ou une invitation d'achat ou de vente des parts ou actions des FCP, FCPE, SICAV, compartiment de SICAV, SPICAV présentés dans ce document (« les OPC ») et ne doit en aucun cas être interprété comme tel. Ce document ne constitue pas la base d'un contrat ou d'un engagement de quelque nature que ce soit. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. La société de gestion n'accepte aucune responsabilité, directe ou indirecte, qui pourrait résulter de l'utilisation de toutes informations contenues dans ce document. La société de gestion ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise sur la base de ces informations. Les informations contenues dans ce document vous sont communiquées sur une base confidentielle et ne doivent être ni copiées, ni reproduites, ni modifiées, ni traduites, ni distribuées sans l'accord écrit préalable de la société de gestion, à aucune personne tierce ou dans aucun pays où cette distribution ou cette utilisation serait contraire aux dispositions légales et réglementaires ou imposerait à la société de gestion ou à ses fonds de se conformer aux obligations d'enregistrement auprès des autorités de tutelle de ces pays. Tous les OPC ne sont pas systématiquement enregistrés dans le pays de juridiction de tous les investisseurs. Investir implique des risques : les performances passées des OPC présentées dans ce document ainsi que les simulations réalisées sur la base de ces dernières, ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne préjugent pas des performances futures de ces derniers. Les valeurs des parts ou actions des OPC sont soumises aux fluctuations du marché, les investissements réalisés peuvent donc varier tant à la baisse qu'à la hausse. Par conséquent, les souscripteurs des OPC peuvent perdre tout ou partie de leur capital initialement investi. Il appartient à toute personne intéressée par les OPC, préalablement à toute souscription, de s'assurer de la compatibilité de cette souscription avec les lois dont elle relève ainsi que des conséquences fiscales d'un tel investissement et de prendre connaissance des documents réglementaires en vigueur de chaque OPC. Les prospectus complets des OPC de droit français visés par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sont disponibles gratuitement sur simple demande au siège social de la société de gestion. La source des données du présent document est la société de gestion sauf mention contraire. La date des données du présent document est celle indiquée sous la mention SYNTHESE MENSUELLE DE GESTION en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux "US Persons". Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs "Professionnels" au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 "MIF" ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les "investisseurs qualifiés" au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non "Professionnels" au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'"investisseurs qualifiés" au sens de la législation et de la réglementation applicable.